



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
FRANCE TÉLÉCOM / ORANGE

AOUT 2009 • Codes A & T

60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

FONCTION PUBLIQUE : RÉFORME DE LA CATÉGORIE B

FO revendique son application aux fonctionnaires de France Télécom

Le Gouvernement a annoncé une rallonge de salaire aux fonctionnaires de catégorie B, comprise entre 87 et 110 euros, ainsi qu'une refonte des grilles indiciaires à partir du 1^{er} mai 2009.

France Télécom, arguant qu'elle n'a aucune obligation face à ces évolutions, se retranche derrière la loi du 2 juillet 1990 qui a en effet supprimé, depuis 1991, le rattachement de tous les corps et grades de France Télécom à des catégories de la fonction publique.

Cette position est d'ailleurs confirmée par un courrier en date du 6 juillet 2009 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique. France Télécom se veut ouverte : « *L'entreprise est attentive au développement de ces évolutions, et regarde, via ses équipes ressources humaines, celles qui, le cas échéant, seraient susceptibles de faire écho et sens au regard des orientations ressources humaines du groupe* ».

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! (Molière)

Mais pour nous, FO, c'est insuffisant ! Les fonctionnaires de catégorie B (II.1 à II.3) de FT ne sont pas des parias ! Ils n'ont pas à devenir les nouvelles victimes du « *demandez plus pour toucher moins* » ?

Il est grand temps que cessent langue de bois, discriminations et autres dérobades. Quand il s'agit de salaires, les fonctionnaires non-cadres sont exclus des négociations, car ils sont... fonctionnaires !

Nous revendiquons l'application de ces évolutions à tous les fonctionnaires de la catégorie B de France Télécom (classifiés et reclassés).

Nous sommes prêts à des négociations si des adaptations s'avèrent nécessaires. Les résultats de l'entreprise le permettent.

AVEC FO, ENSEMBLE, PLUS FORTS !

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE